

2MXF GESTION

Société à responsabilité limitée au capital de 567 480 euros
Siège social : 87, avenue Albert Raimond 42270 ST PRIEST EN JAREZ
884 639 220 RCS ST ETIENNE

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux-mille vingt-six,

Le 30 avril mai,

Le soussigné :

Monsieur Xavier MARTELLINO
demeurant 14 rue de Chaney - 42650 ST JEAN BONNEFONDS,

Associé unique de la Société (l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 87, avenue Albert Raimond, 42270 ST PRIEST EN JAREZ à l'adresse suivante : 1, rue de la Presse, 42000 SAINT ETIENNE, à compter du 1^{er} mai 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

« Le siège social est fixé 1, rue de la Presse, 42000 SAINT ETIENNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Xavier MARTELLINO
Associé Unique

Signé par :

Xavier MARTELLINO

98AC982075F643D...